



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le 10 décembre 2012, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un « tous ménages » (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 47 du 23 novembre 2012.

T r a c t a n d a :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2012
(Il ne sera pas lu ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune)
2. Budget 2013
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Crédit d'étude pour la rénovation intérieure du bâtiment scolaire
 - b) Réfection de divers tronçons de route
 - c) Extension et assainissement de l'éclairage public
 - d) Achat d'un véhicule édilitaire
 - e) Equipement de deux parcelles à bâtir
 - f) Travaux d'endiguement dans le ruisseau des Branches
 - g) Divers travaux d'assainissement sur des alpages
 - h) Assainissement du local édilitaire
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Modification des statuts de l' AIS
4. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : M. Kevin Morel et M. Bernard Perritaz

Membres présents : 32 personnes y compris le conseil communal

La convocation à cette assemblée a été faite par un « tous ménages » (l'Echo), par la Feuille officielle, par le site internet ainsi que par le pilier public. Aucune remarque n'est faite sur le tractanda. L'assemblée peut donc commencer.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

M. Castella souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée sera consacrée principalement au budget 2013. Celui-ci a été plus difficile à établir que les années précédentes avec à la clé un déficit.

Mme Diane Clayton, membre de la Commission financière, est excusée.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 29 octobre 2012

Il était à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site internet. La parole n'étant pas demandée, l'on procède au vote.

Vote : approuvé à mainlevée et à l'unanimité.

2. Budget 2013

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement présente un déficit de Fr. 67'607.25. L'on passe en revue tous les chapitres, soit :

0. Administration :

020.316.1 : Location salle paroissiale : Fr. -.- : Il n'y a plus de justification à verser une location à la paroisse pour sa salle. D'une part, les assemblées communales ont dorénavant lieu à la salle Otavela et d'autre part, les sociétés locales et les habitants d'Hauteville disposent aujourd'hui d'une salle communale pour leurs activités.

020.318.4 : Internet et programme informatique : Fr. 8'500.- : les programmes informatiques de l'administration sont maintenant hébergés au Sitel (Service informatique de l'Etat de Fribourg). Il s'agit d'une sécurité supplémentaire pour les données de la commune.

02.20.390.0 : Imputation interne salaire, administration : Fr. 149'960.- : l'augmentation est due au changement d'échelon pour les secrétaires. Ce montant comprend les charges.

021.301.0 : Traitement du personnel communal : Fr. 295'500.- : il s'agit de la récapitulation de tous les salaires y compris de notre nouvel employé communal.

1. Ordre public :

140.313.0 : Achat de marchandises et de matériel : Fr. 12'126.- : M. Bapst précise que de nouveaux pantalons et paires de gants pour les pompiers devront être achetés en vue de répondre aux nouvelles normes. Cela représente une charge d'environ Fr. 7'200.-. Sur ce matériel, des subventions de 25% pourront être touchées.

M. Bapst précise également que les communes de Corbières et Hauteville ont nommé un nouveau commandant du feu en la personne de M. Nicolas Scheuch de Corbières.

16 : Protection civile : l'Etat a repris à son compte la facturation des contributions de remplacement ainsi que le subventionnement des abris PC.

2. Enseignement et formation :

Ce chapitre représente les 2/3 de l'impôt sur le revenu. C'est la charge la plus importante pour la commune. La nouvelle clé de répartition entre cette année en application pour les charges du CO, tout comme pour celles de l'ARG et du RSSG.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

210.352.4 : Part. frais investissement cycle d'orientation : Fr. 40'568.00 : c'est la suite des amortissements pour le CO2 de la Tour-de-Trême et le premier amortissement des travaux de rénovation et d'agrandissement du CO de Bulle. Ces prochaines années, il faudra également participer financièrement à la construction du 3^{ème} CO à Riaz. Et l'on parle déjà du d'un 4^{ème} CO !

210.366.0 : Promenades, camp : Fr. 4'000.- : la commune verse chaque année Fr. 50.- par élève pour les camps blancs et verts. Sont compris également dans le montant, la natation et la course des patrouilleurs.

211 : Transports scolaires : l'Etat envisage de laisser les transports scolaires entièrement à charge des communes.

211.452.0 : Participations des communes : Fr. 11'360.- : il s'agit des courses extra-scolaires non prises en charge par la DICS.

290.312.0 : Electricité, eau, combustible : Fr. 1'500.- : montant en baisse, car il n'y aura plus d'achat de mazout. Le bâtiment scolaire bénéficie aujourd'hui du chauffage à distance, à copeaux de bois.

290.452.0 : Participations reçues d'autres communes : Fr. 15'000.- : il s'agit de la location des salles de classe payée par la commune de Corbières.

La commune de Hauteville a fait une proposition pour une nouvelle répartition des coûts des salles de classe. Pour l'instant, la commune de Corbières n'a pas encore pris position.

3. Culte, culture et loisirs :

300.317.0 : Accueil nouveaux citoyens : Fr. 2'000.- : début 2013, le Conseil communal accueillera les nouveaux citoyens.

330.314.0 : Entretien chemins pédestres, places loisirs : Fr. 4'000.- : il s'agit de la réfection d'un chemin et d'un pont se situant sous le Mont (Scierne à feu, Jean Magnin).

340.352.0 : Part. à la salle de sport intercommunale : Fr. 13'000.- : Il s'agit de notre participation pour l'utilisation par nos élèves de la salle polyvalente de Corbières. Plutôt que d'avoir une répartition des charges effectives, la commune de Hauteville a proposé de payer à l'avenir un tarif horaire. La commune de Corbières n'a pas encore donné sa réponse.

4. Santé :

400.352.3 : Part. construction hôpital Sud Fribourgeois : Fr. 16'500.- : il s'agit de l'amortissement de l'hôpital. La nouvelle clé de répartition nous est favorable pour ce poste.

5. Affaires sociales :

54 : structures d'accueil pour la petite enfance : Il y a actuellement plus d'enfants placés chez des mamans de jour que dans les crèches.

550.351.0 : Part. dép. cant. pour institutions spécial. : Fr. 130'300.- : ce poste diminue de Fr. 5'110.-, suite à un resserrement de l'Etat sur ces prestations.

570.365.0 : Particip. à des homes privés : Fr. 35'000.- : Cela correspond aux frais actuels.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

580.352.0 : Participation aide sociale (service social) : Fr. 57'000.- : ce poste sera en hausse ces prochaines années.

M. Serge Delessert ne comprend pas pourquoi le compte 550.351.0 est à la baisse.

M. Castella : il s'agit d'une charge liée répartie par l'Etat proportionnellement à la population. L'Etat a quelque peu resserré les critères pour accéder aux prestations.

M. Gingins : les charges de l'accueil extra-scolaire seront-elles comptabilisées dans le compte 54 ?

M. Castella : L'accueil extra-scolaire ne sera pas mis en place avant 2014. Aucun montant n'a donc été prévu au budget 2013.

6. Routes et chemins :

620.312.0 : Eclairage (électricité) : Fr. 8'500.- : il y a toujours plus de candélabres, mais les nouvelles ampoules consomment moins, d'où la diminution de ce poste.

620.313.0 : Achat de marchandises, gravier, matériel : Fr. 8'000.- : Il s'agit principalement de l'achat de sel. Depuis l'hiver 2012, nous avons opté pour le salage des routes, en remplacement du gravier.

620.390.2 : Imputation interne salaire employés : Fr. 50'370.- : davantage de travail sera effectué sur les routes avec l'engagement de notre nouvel employé communal.

M. Gingins : l'augmentation du poste 620.390.2 de Fr. 34'000.- sera-t-il compensé par la baisse d'autres charges ?

M. Probst : Avant l'engagement de notre nouvelle employé communal beaucoup de travaux n'étaient pas réalisés, car notre employé, engagé à temps partiel, n'avait pas le temps. On devait alors mandater des entreprises pour le faire. Ce ne sont donc plus les mêmes comptes qui seront chargés.

M. Castella : nous n'avons pas encore l'expérience et le recul nécessaire pour analyser tous les chiffres. Jusqu'à ce jour, notre nouvel employé communal s'est consacré essentiellement au complexe communal.

M. Gingins : un salaire de Fr. 70'000.- en plus, cela fait vraiment beaucoup !

M. Castella : La gestion et l'entretien du complexe communal ainsi qu'un sous-effectif nécessitait l'engagement d'une personne supplémentaire.

M. Gingins : est étonné de voir que l'on sale au lieu de mettre du gravier sur les routes. Quel est l'impact sur l'environnement ? De plus, est-il utile de saler jusqu'au Mont et jusqu'au Mont Mafré ?

M. Probst : des citoyens habitent à l'année au Mont Mafré ainsi qu'au Mont, il est donc normal que l'on ouvre les chemins. Pour ce qui est de l'impact écologique, le conseiller rappelle que le gravier doit être étendu une première fois, ramassé au printemps, puis recyclé. De plus, il est souvent dangereux pour les vélos et même pour les voitures qui glissent. Les gargouilles se remplissent également de gravier. Cette nouvelle solution semble plus rationnelle et satisfaire les citoyens, car le conseiller a 50% de téléphones et de réclamations en moins.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

7. Eau, environnement et aménagement :

700.314.0 : Entretien et rénovation des installations : Fr. 62'000.- : ce poste comprend, entre autres, Fr. 2'000.- pour la détection de fuites et surtout Fr. 52'000.- pour refaire à neuf la tuyauterie des réservoirs d'Impart.

Ce poste est couvert à 100% par le compte de l'eau, notamment par un prélèvement à la réserve.

700.435.0 : Vente d'eau : Fr. 70'500.- : la commune vend de l'eau potable aux communes de Corbières et Botterens.

710.352.1 : Frais de fonctionnement de la STEP (AIS) : Fr. 22'400.- : une nouvelle clé de répartition a été établie pour 2012-2014. Celle-ci est favorable à notre commune.

72 : ordures ménagères : ce poste n'est couvert qu'à 80%. Nous devons augmenter les taxes pour atteindre les 100% et ainsi être conformes à la loi.

720.318.3 : Frais d'élimination des déchets verts : Fr. 5'000.- : il s'agit d'un nouveau poste. Nous n'avons plus le droit de brûler les branches sur la Motta. En attendant la réalisation de la déchetterie verte à Cheseau-Levrat, nous avons équipé la Motta de deux bennes. Une pour les branches à déchiqeter et une pour le bois de chantier.

750.314.0 : Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 10'000.- : M. Bapst explique qu'il s'agit du curage du ruisseau des Branches et du ruisseau près de chez M. Jacques Andrey.

790.318.0 : Honoraires des urbanistes, géomètres : Fr. 9'000.- : il s'agit d'un montant qui est reporté et concerne le plan des énergies. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les communes doivent réviser leur PAL (plan d'aménagement local). Nous serons contraints de le faire.

8. Agriculture, forêts et tourisme :

811.318.0 : Coupe, frais de façonnage et transport : Fr. 70'100.- : M. Bapst précise qu'il y aura une nouvelle coupe de bois au Mont Mafré. Ce bois servira à la construction de barrages et comme réserve pour la production de copeaux.

811.352.1 : Participation corporation de triage : Fr. 16'582.00 : les coûts seront répartis selon le volume des coupes de bois effectuées.

811.435.0 : Produit des ventes de bois : Fr. 52'600.- : le prix du bois n'est pas très élevé actuellement. Lorsque la commune utilise son propre bois pour la réalisation de barrages ou pour la production de copeaux, une imputation interne est faite pour charger les divers comptes.

830.352.2 : Sentier du lac de la Gruyère : Fr. 9'800.- : Mme Brodard explique que pour la réalisation de ce sentier, la commune a déjà payé trois annuités en 2008, 2009 et 2010 pour un total d'environ Fr. 25'000.-. Malheureusement les coûts ont été assez largement sous-estimés, notamment les coûts annexes. On a donc demandé aux communes riveraines du lac de remettre la main au porte-monnaie. La commune de Hauteville a déjà payé une première contribution de Fr. 12'120.- en 2012. Il reste une seconde et dernière contribution de Fr. 9'800.- à verser en 2013. Ce solde pourrait même être quelque peu inférieur au montant budgété, grâce à l'arrivée de nouveaux sponsors. Mme Brodard relève encore qu'il s'agit d'un beau projet qui remporte déjà un très grand succès. Son inauguration aura peut-être lieu au printemps prochain. Certaines oppositions ont maintenant pu être levées.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

9. Finances, impôts et immeubles :

C'est le Service cantonal des contributions qui nous transmet les montants d'impôts à mettre au budget. Si nous ne respectons pas leur budget, nous devons motiver notre décision. C'est pourquoi, nous préférons en général mettre les chiffres proposés par l'Etat tout en espérant avoir une petite réserve.

M. Gingins : au compte 900.401.0, impôt sur le bénéfice (personnes morales), figure un montant plus que doublé par rapport à 2012. Les entreprises du village vont-elles alors très bien ?

M. Castella : il faut croire que oui, du moins certaines d'entre elles. Mais le montant peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre.

930.462.00 : Attribution péréquation des ressources : Fr. 117'363.00 : ici, il s'agit de la péréquation horizontale, c'est-à-dire que ce sont les communes riches qui alimentent un fonds répartis sur les communes pauvres.

930.462.01 : Attribution péréquation des besoins : Fr. 19'837.00 : là, il est question de la péréquation verticale, c'est-à-dire que c'est l'Etat seul qui verse un montant aux communes sur la base de divers critères liés aux besoins.

940.322.0 : Intérêts des dettes : Fr. 67'200.- : la hausse des intérêts est due à l'accroissement de la dette suite à la construction du complexe communal. Il en va de même pour le compte 940.330.0 : Amortissements obligatoires : Fr. 129'692.00.

940.490.0 : Imputation interne intérêts : Fr. 67'200.00 : Fr. 48'000.- concernent le complexe communal et le solde le bâtiment des Branches. Pour le complexe communal, nous avons bénéficié de taux d'intérêts particulièrement bas, cela représente Fr. 48'000.- au lieu des Fr. 74'000.- prévus initialement.

940.490.1 : Imputation interne amortissement obligatoire : Fr. 129'692.00 : Fr. 111'000.- concernent le complexe communal soit 3% sur 3'700'000.-.

942.435.0 : Vente de gravier : Fr. 200'000.- : en hausse de Fr. 80'000.-. Ce chiffre se base sur les estimations de l'exploitant. Il faut dire que les années dernières, cette recette a souvent été sous-estimée.

943.312.0 : Eau, énergie, combustible : Fr. 4'000.- : baisse de Fr. 8'000.- représentant habituellement l'achat de mazout, remplacé en 2013 par le chauffage à distance, dont le coût est imputé au compte 943.390.3.

943.390.0 : Imputation interne intérêts : Fr. 19'200.- : il s'agit du montant exact des intérêts qui chargent le bâtiment des Branches.

944.390.2 : Imputation interne salaire : Fr. 45'555.00 : il s'agit de la part de salaire de notre employé communal consacré au complexe communal.

944.427.0 : Location de la salle : Fr. 12'000.- : nous rencontrons un fort succès pour la location de la salle Otavela. Ce montant sera probablement plus élevé.

944.452.0 : Participation des communes : Fr. 18'000.- : locations des salles de classe (complexe communal) refacturées à Corbières.

M. Gingins : combien de salles de classe sont facturées ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

M. Castella : les deux salles de classe sont prises compte, même si l'une d'elles n'est utilisée que partiellement. Cela avait été une condition lors de la répartition des salles de classe.

990.451.2 : Recette extraordinaire sans affectation (2^e EE) : Fr. 24'235.- : il s'agit de la 5^{ème} annuité payée par l'Etat. Il en restera encore une à recevoir en 2014.

La récapitulation du budget de fonctionnement montre un déficit de Fr. 67'607.25.

M. Perrotti fait la lecture du rapport de la commission financière qui demande à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement.

La Commission financière est remerciée pour son rapport et pour son analyse.

2.2. Budget des investissements :

290.503.2 : Crédit d'étude pour rénovation intérieur école : Fr. 23'000.- : A plus ou moins brève échéance, l'intérieur de notre école devra être rénové. L'étude permettra de faire le point de situation. L'idéal serait de réaliser cette rénovation avant que le cercle scolaire ne connaisse une hausse des effectifs nécessitant la mise en place d'une 6^{ème} salle de classe primaire. Cela devrait en principe intervenir pour la rentrée scolaire en 2015. Au besoin, nous pourrions même modifier le budget à l'assemblée du printemps et démarrer les travaux en 2013 déjà.

M. Gingins : ce montant est-il prévu pour une étude des besoins ou pour la rénovation ?

M. Castella : c'est une étude pour la rénovation intérieure des salles de classe. Il faudra refaire les sols, changer les luminaires, peut-être remplacer les dalles et étudier la possibilité de supprimer les piliers dans les deux salles de classe.

M. Gingins : a-t-on, pour les cinq prochaines années, une vision d'avenir avec la DICS ?

M. Castella : la nouvelle loi scolaire n'est pas encore adoptée mais on se dirige vers des cercles scolaires plus grands. Nous avons déjà eu un contact avec la commune de La Roche qui est ouverte à une solution en commun. Cela ne devrait guère changer la répartition des classes, car on limitera le plus possible le déplacement d'élèves. Il s'agit avant tout d'une fusion administrative. Tous les sites scolaires seront maintenus. Ces nouveaux grands cercles scolaires seront sous la responsabilité d'un ou d'une responsable d'établissement.

Vote : 1 abstention et 31 oui

620.501.0 : Réfection de routes : Fr. 70'000.- : il s'agit de l'entretien courant des routes communales. Nous avons prévu plusieurs tronçons, soit la route du Manège, la route d'Impart, la route de la Fin et la route du Jorat.

Vote : accepté à l'unanimité

620.501.4 : Extension et assainissement éclairage public : Fr. 18'000.- : le Groupe E a mis en souterrain certaines lignes électriques. Etant donné que l'éclairage public est souvent installé sur des poteaux du Groupe E, nous sommes contraints d'acquérir de nouveaux lampadaires. D'autre part, pour certains tronçons de route, l'éclairage public doit être complété. Ce qui est le cas à la route d'Impart et à la croisée chez M. Bernard Loosli.

Vote : 1 abstention et 31 oui



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

620.506.0 : Achat véhicule édilitaire : Fr. 30'000.- : une photo est montrée au beamer sur le type de véhicule que le Conseil communal projette d'acheter. Il s'agit d'un petit véhicule avec un pont basculant et une charge utile de 950 kg. Cela permettra à l'employé communal de transporter par exemple les cendres du complexe, le gazon, les piquets, la faucheuse, etc. Les communes n'ont malheureusement pas le droit d'utiliser des tracteurs avec des plaques bleues ou vertes.

M. Gingins : après l'achat du véhicule, faudra-t-il prévoir un abri ou un garage ?

M. Castella : non, il pourra être parké sous l'abri, à côté du bus scolaire.

Vote : accepté à l'unanimité

710.501.0 : Equipement de deux parcelles à bâtir : Fr. 10'000.- : il s'agit des deux parcelles qui se situent au chemin de l'Ecole. L'une a déjà été vendue.

Vote : accepté à l'unanimité

720.503.0 : Aménagement place pour déchets verts : Fr. 50'000.- : il s'agit d'un report, l'objet n'est donc pas voté ce soir. Ce thème sera la priorité du conseil communal en 2013. Mais le processus est assez long, car il faut d'abord dézoner le terrain.

750.501.1 : Endiguement ruisseau des Branches : Fr. 150'000.- : afin d'assurer la sécurité du village, la commune est contrainte de construire des barrages dans ses ruisseaux et de les entretenir. Nous avons donc programmé quatre nouveaux barrages dans le ruisseau des Branches, à la hauteur des Cuvettes. Il s'agit de travaux importants et nécessaires. Et les études montrent que, dans les dix prochaines années, une quarantaine d'autres barrages devront encore être construits. Sans compter certains murs qui devront être surélevés à l'approche des ponts.

Vote : accepté à l'unanimité

780.501.0 : Décharge Bois du Riau : investig. technique : Fr. 80'000.- : il s'agit également d'un report. L'objet n'est donc pas soumis à l'approbation de l'assemblée. M. Bapst informe l'assemblée que les travaux de forage commenceront le 11 décembre 2012 et qu'une coupe de bois a déjà été effectuée dans la zone. Le Conseil précise qu'il a oublié de mentionner au budget les subventions accordées par l'Etat (30%) et la Confédération (40%), soit un montant total de Fr. 56'000.-.

860.501.0 : Etude pour place de stockage de copeaux : Fr. 15'000.- : il s'agit également d'un report. Il se peut que ce couvert à copeaux soit réalisé en commun avec la commune de La Roche. Des discussions ont lieu en ce sens.

942.503.1 : Assainissement sur des alpages : Fr. 69'000.-

Il s'agit pour une part de reports pour des travaux qui n'ont pas été réalisés cette année, soit :

- Fr. 9'000.- : Chalet Gros l'Essert : remplacement de chéneaux
- Fr. 33'000.- : Chalet Reccard d'Amont : creux à purin et logettes ; d'autres travaux seront financés par le locataire

Et d'autre part de nouveaux travaux décidés par le Conseil communal, soit :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

- Fr. 8'800.- : Chalet Gros l'Essert : des blaireaux ont creusé sous le chalet d'importants terriers qui menacent la stabilité des murs (des photos sont montrées au beamer). Il est urgent de faire quelque chose.
- Fr. 18'200.- : La Chia et Pré aux Oies : réalisation de drainages et captages (des photos sont également montrées).

Vote : le montant de Fr. 69'000.- est accepté à l'unanimité

945.503.0 : Assainissement local édilitaire : Fr. 15'000.- : M. Probst explique à l'assemblée que le Conseil communal a décidé d'aménager un atelier dans le local édilitaire (ch. de l'Ecole) pour le nouvel employé communal. Il faut l'isoler, faire un plafond anti-feu. Il pourra ensuite y mettre tout son outillage.

Vote : accepté à l'unanimité

Le récapitulatif du budget des investissements montre un excédent de charges de Fr. 306'000.-.

2.3. Rapport de la commission financière

M. Perrotti lit le rapport de la commission financière.

Mme Piqueret est déçue de ne voir aucun montant pour l'achat d'un nouveau bus scolaire alors que la problématique a été signalée à maintes reprises au conseil communal.

M. Castella : la répartition des salles de classe n'étant pas définitive, il n'est pas encore possible de définir les transports nécessaires et donc prématuré de décider de l'achat d'un nouveau bus.

M. Gingins s'inquiète de l'évolution des charges de la commune avec l'engagement d'un employé communal à plein temps. A-t-il été annoncé dans le budget 2012 ?

M. Castella : les charges de l'employé communal ont été intégrées dans celles du complexe communal. Elles ont été budgétées pour les trois derniers mois de l'année 2012.

M. Gingins ne se rappelle pas que la commune ait discutée ouvertement de l'engagement d'un employé communal durant les dernières assemblées communales et regrette que l'on n'est pas « joué cartes sur table ».

M. Castella : depuis son engagement, notre nouvel employé communal a travaillé pratiquement à 100% pour le complexe communal. Cet engagement était nécessaire, car il y a beaucoup de travail.

M. Morel précise que depuis le début du projet, il a toujours été précisé que l'engagement d'un employé communal ou d'un concierge serait nécessaire.

M. Delessert a le même sentiment que M. Gingins. Il a manqué une précision de la part du Conseil communal à ce niveau.

2.4 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements :

Vote : accepté à l'unanimité



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

3. Modification des statuts de l'AIS

M. Probst informe l'assemblée que la Step de Vuippens date de plus de 25 ans et ne suffit plus à absorber le fort développement de la région. Un projet d'agrandissement est à l'étude par le bureau Ribl. Il en ressort déjà que la limite actuelle d'endettement fixée par les statuts à 25 millions de suffira pas. Il faut l'augmenter à 40 millions. Cette modification des statuts doit être approuvée par l'assemblée.

M. Paul Brodard : quel est l'endettement actuel ?

M. Probst : 6 millions.

M. Perrotti : la partie actuelle reste-t-elle ?

M. Probst : tout sera rénové et il y aura de nouveaux bâtiments.

Mme Piqueret : où cela se situe-t-il ?

M. Probst : à Vuippens, le terrain est propriété de la commune de Marsens. L'agrandissement de la Step est rendue encore plus nécessaire par le développement de l'usine Farchim. Cette dernière devra prendre en charge une partie des coûts, proportionnellement à l'augmentation du volume ou de la charge de ses eaux usées.

M. Paul Brodard : y-a-t-il une incidence pour la commune de Hauteville ?

M. Castella : L'incidence est difficilement quantifiable aujourd'hui. Les coûts sont répartis proportionnellement au volume et à la charge polluante des eaux usées. La part d'Hauteville en pourcent devrait diminuer, mais le total à répartir nettement augmenter. Les frais de fonctionnement au m³ devraient quant à eux diminuer, car une plus grande Step est plus rationnelle. Dès 2020, la Step devra traiter les micropolluants. Cela devrait à nouveau entraîner des hausses de coûts.

Vote : 1 abstention et 31 oui

4. Informations et divers :

Mme Jatton revient sur la problématique de l'acquisition d'un 2^{ème} bus scolaire. Il reviendrait normalement à la commune de Corbières d'acquies un nouveau bus, l'actuel ayant été acheté par la commune de Hauteville. A ce jour, la répartition des classes n'est cependant pas encore définitive. Il est donc difficile de planifier les transports scolaires et de se déterminer sur la nécessité ou non d'acheter un second bus. Tant la commune de Corbières que celle d'Hauteville n'ont rien budgété en 2013 pour cette acquisition.

M. Norbert Schouwey relève que le centre de la place de parcs du complexe est mal éclairé.

M. Probst rassure les personnes présentes : 4 candélabres doubles sont prévus et devraient bientôt être installés. L'éclairage sera en principe coupé dès minuit.

M. Gingins : près du restaurant de la Croix-Blanche, y-a-t-il un nouvel éclairage ?

M. Probst : oui et de nouvelles ampoules moins gourmandes en énergie assurent un meilleur éclairage.

M. Berchtold : le garage du bus est-il provisoire ? Je ne le trouve pas très beau.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

M. Castella : l'abri pour le bus est une construction définitive. Le projet a été réalisé par le bureau d'architecte Deillon Delley. Les parois en mélèze devraient assez rapidement griser et ainsi mieux s'intégrer avec les bâtiments environnants.

M. Pralong tient à relever que la commune est maintenant dotée d'une très belle salle qui a donné énormément de travail aux autorités communales. Il demande aux citoyens d'applaudir le conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. Castella rend un hommage à M. Jürg Berchtold qui a quitté le conseil communal durant l'été 2012. Une lithogravure de Jacques Rime lui est remise en signe de reconnaissance.

M. Castella remercie également ses collègues du conseil pour tout le travail effectué durant cette année 2012, très chargée en travail (séances de conseil nombreuses, inauguration du complexe communal, préparation des dossiers, etc.). Le syndic relève également avoir une administration très performante et remercie les deux secrétaires pour leur excellent travail.

Il adresse un merci tout particulièrement à Chantal Morel pour ses 20 ans d'activité au sein de l'administration communale. Un bouquet de fleurs ainsi qu'un bon pour un séjour à Loèche lui sont remis en guise de remerciements.

M. Castella remercie encore le tout nouvel employé, Nicolas Chassot, pour le travail effectué jusqu'à ce jour. Il sera tout bientôt papa d'un 2^{ème} enfant. Nos meilleurs vœux accompagnent les parents pour que tout se passe bien.

A 22h00, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes et clôt l'assemblée, non sans souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2013 et les inviter à partager une verrée.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------